



Syndicat
National
Unitaire
Instituteurs
Professeurs des Ecoles
Pegc

SNUipp Dordogne

Périgueux le 4 avril 2011

Compte rendu du CTPD du 4 avril 2011

Carte scolaire : tout se décidera au CDEN !

Cet après midi s'est tenu le CTPD précédant le Conseil Départemental de l'Education Nationale (CDEN) du 5 avril, en vue de préparer la prochaine rentrée.

L'Inspecteur d'Académie a fait une déclaration générale rappelant les critères qu'il s'était donnés pour préparer la rentrée (IDEM groupe de travail du 28 mars) en ajoutant que rien n'était encore décidé et que la concertation irait jusqu'au CDEN .

Les représentants du SNUipp-FSU ont lu une déclaration liminaire (voir doc joint). Aux demandes qu'elles contenaient l'Inspecteur a répondu négativement.

A l'issue de cette réunion, les propositions de l'Inspecteur d'Académie n'ont guère évolué par rapport au document initial. L'Inspecteur d'Académie souhaite attendre la tenue du CDEN pour en débattre avec l'ensemble des composantes de cette instance demain après-midi.

Il n'y a donc rien de nouveau par rapport à la liste que nous avons déjà envoyée (voir doc ci-joint).

Les représentants du SNUipp-FSU ont voté contre toutes les mesures de fermetures et de blocages fermetures, ils se sont abstenus sur la fermeture du poste de Politique de la Ville de Périgueux. Ils ont voté pour l'ensemble des ouvertures proposées et se sont abstenus sur les blocages ouvertures, souhaitant de réelles ouvertures décidées dès maintenant.

Ils ont également voté contre les suppressions des missions des maîtres formateurs et de leurs décharges de service, ainsi que sur les postes G.

Par ailleurs, des situations ont été évoquées pour des besoins en ouverture : TURSAC (pas de décision avant la rentrée), RPI Bouniagues-Ribagnac-Colombiers, Creysse, Lamonzie-St Martin ou encore Sarliac (problème de locaux). Pour ces situations, l'Inspecteur reste attentif à l'évolution mais n'envisage rien pour l'instant. Il souhaite mieux apprécier les effectifs.

Enfin, l'Inspecteur d'académie a évoqué l'éventualité d'ouvrir des postes de remplaçants ou de garder 4 emplois pour faire face aux ajustements de rentrée.

Questions diverses : départ à la retraite au 30 juin : les collègues qui ont fait le choix de partir à la retraite au 30 juin suite à la réforme de 2010 (mères de trois enfants) ne pourront et ne devront pas être dans leur classe le jour de la sortie des élèves, le 1er juillet, elles seront remplacées par un titulaire mobile.

Les représentants du SNUipp-FSU au CDEN :

Alain BARRY, Vincent PERDUCAT, Jean-Luc MARCHIVE, Franck FRESSIN-GEAS, Jacques FROIDEFOND



A – Postes CLASSES

1 - Ouvertures :

- **provisoire reconduit en définitif**

Cénac St Julien,
Marsac sur l'Isle maternelle,
Eglise Neuve de Vergt,
Carsac Aillac,
Ste Alvère,
Nabirat-St Martial de Nabirat
St Méard de Gurçon,
St Pierre de Chignac,
Chantérac-St Vincent de Connezac,

- **provisoire reconduit en provisoire**

Grèzes-Ladornac-Chavagnac,
Mènesplet primaire,

- **provisoire 2010 - Blocage rentrée 2011**

Excideuil élémentaire

2 - Fermetures :

Le Lardin élém.,
Aubas-Auriac,
Bergerac Suzanne Lacorre maternelle,
Bergerac Jean Moulin élém.,
Bergerac Alba élém.,
Belves élém.,
Le Buisson de Cadouin,
Mussidan élém. ,
Mussidan mat.,
Boulazac Joliot Curie élém.,
Thiviers élém.,
Jumilhac-St Paul La Roche,
Ribérac Jules Ferry,
Razac sur l'Isle élém.,
Ribérac maternelle,
Périgueux Clos Chassaing élém.

3 – Blocages fermetures

Périgueux Gour de l'Arche élém.,
Bosses-Ginestet-Lunas,

B – Autres postes en fermetures

1 poste CPD EPS,
1 poste Mis à Disposition CDDP,
1 poste Coordinateur RRS Dordogne Nord rattaché à
Chalais (vacant cette année),
1 poste Périgueux Politique de la Ville (ouvert en
septembre 2010),
2 postes G vacants (Thiviers et Périgueux Maurice
Albe),
4 postes de décharges de PEMF

C – Postes de PEMF

Un point a été fait concernant la suppression des postes
de PEMF et le réseau des maîtres formateurs PEMF.

- **Trois écoles d'application subsisteront** avec 3
maîtres formateurs (dont les directrices) dans cha-
cune d'elles (minimum pour conserver cette appel-
lation). Ce sont donc Périgueux Clos Chassaing
maternelle et élémentaire et Boulazac Joliot Curie.
- Afin de conserver un réseau minimum et offrir aux
stagiaires une diversité de terrain, **1 poste de
PEMF sera conservé par circonscription.**
- **Fermetures de postes de PEMF et transforma-
tion en postes d'adjoints :**
 - 5 postes à Clos Chassaing élém.,
 - 1 poste à Clos Chassaing mat.,
 - 1 poste à Boulazac Joliot Curie élém.
 - 2 postes à Périgueux mat Rte d'Agonac,
 - 1 poste à La Force,
 - 1 poste à Bergerac Edmond Rostand mat.,
 - 1 poste Bergerac Desmaison,
 - 1 poste Belves élém.,
 - 1 poste à St Germain et Mons,
 - 1 poste Excideuil mat.,
 - 2 postes Trélissac les Maurilloux,
 - 1 poste Trélissac Marcel Fournier
- **Ouverture de postes de PEMF par transforma-
tion de poste d'adjoint :**
 - 1 poste à Chamiers Eugène Leroy mat.
+ 0.25 décharge
- **Maintien de postes de PEMF :**
 - 3 postes Périgueux Clos Chassaing élémentaire
(dont 1 direction appl)
 - 3 postes Périgueux Clos Chassaing mat (dont 1
direction appl)
 - 3 postes Boulazac Joliot Curie élém. (dont 1 dir
appl)
 - 1 poste à Saint Cyprien,
 - 1 poste à Campagne,
 - 1 poste à Bergerac Desmaison
 - 1 poste à St Laurent des Vignes



**Syndicat
National
Unitaire
Instituteurs
Professeurs des Ecoles
Pegc**

SNUipp Dordogne

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Déclaration liminaire CTPD du 4 avril 2011

Cette année, en raison des élections cantonales, la préparation de la prochaine rentrée scolaire se fait avec précipitation. Le peu de temps laissé aux collègues et aux représentants des personnels pour échanger les informations est quelquefois source d'erreurs, comme on a pu le constater dans quelques cas lors du groupe de travail du 28 mars ou après. Nous le regrettons car cela a forcément des conséquences en terme d'appréciation fine des situations des écoles. C'est pourquoi nous souhaitons que les dernières mises à jour des effectifs soient prises en compte lors de ce CTPD. Le décalage du calendrier a aussi pour conséquence de rendre plus compliqué les opérations du mouvement 2011 en ne laissant à nos collègues que deux jours et demi après les congés de printemps pour contacter les écoles. C'est pourquoi nous vous demandons à nouveau de repousser de quelques jours la fermeture du serveur du mouvement départemental.

Concernant le cadre que vous avez fixé cette année pour la carte scolaire, si nous apprécions le moratoire concernant les petites structures (écoles à 4 classes et RPI à 3 classes), il n'en demeure pas moins que les 14 emplois que nous devons rendre au ministère auront des conséquences négatives. Cela va se traduire par une augmentation significative des effectifs des classes dans certaines écoles ou RPI en mesure de carte scolaire, approchant ou dépassant quelquefois les 25 élèves en moyenne. Alors que divers rapports internationaux montrent combien notre école souffre d'effectifs trop lourds, les suppressions massives d'emplois, près de 9000 en 2011 dans le premier degré, ne feront qu'aggraver la situation en particulier pour les élèves les plus en difficultés mais aussi pour nos collègues dont les conditions de travail se détériorent.

Vous avez choisi de supprimer cette année 2 postes de maîtres spécialisés option G au prétexte qu'ils sont vacants. L'absence de volonté d'organiser des départs en formation dans cette option et l'incertitude qui demeure quant à l'avenir des RASED conduisent sans doute nos collègues à ne pas s'engager non plus dans cette voie. C'est d'une certaine manière contribuer ainsi à dévaloriser et à assécher les RASED. Nous le regrettons et vous demandons de maintenir ces postes, même s'ils ne sont pas pourvus d'ici la rentrée. Il sera temps alors de les utiliser autrement pour l'année scolaire. Par ailleurs, nous vous demandons également de maintenir les départs en stage ASH au moins au même niveau que l'an dernier soit huit départs au lieu des 6 envisagés actuellement. D'autre part, il nous semble nécessaire de pouvoir ouvrir des postes en CLIS sur le secteur de Brantôme et de Terrasson car il y a de la demande.

Autre conséquence du resserrement des moyens et de la quasi disparition de la formation initiale, c'est la fermeture de nombreux postes de maîtres formateurs avec 4 décharges de services récupérées. Alors que nos collègues professeurs d'école stagiaires auraient besoin d'une aide et d'un suivi bien plus important à la rentrée, il aurait été plus judicieux de mettre à leur disposition des maîtres formateurs en partie déchargés, en plus grand nombre plutôt que de remercier ces derniers de façon brutale et peu respectueuse de leur engagement pédagogique durant de nombreuses années. Par ailleurs pour nos collègues, la perte de leur fonction spécifique entraînera une réduction de leur rémunération importante. Pour eux aucun dispositif compensatoire n'a été prévu, contrairement à ce qui avait été mis en place pour les maîtres spécialisés il y a deux ans. Ce n'est pas normal et nous vous demandons d'en étudier la possibilité. D'autre part, pour celles et ceux d'entre eux qui souhaitent muter, nous rappelons que nous avons demandé une modification du barème concernant les points de fermeture. En effet, le forfait de 5 points est particulièrement pénalisant pour quelques PEMF qui souhaiteraient changer d'école.

Vous avez décidé de ne plus tenir compte des élèves de moins de trois ans scolarisés en maternelle en dehors des ZRR et RRS. Nous le regrettons car nous savons que les demandes sont nombreuses. La scolarisation des moins de trois ans, dans de bonnes conditions d'accueil, peut être une bonne chose pour de nombreux enfants car elle permet de prévenir ou d'atténuer les retards en matière de langage notamment et de développer dès le plus jeune âge leur socialisation. Malheureusement, la maternelle constitue depuis des années un réservoir de postes en carte scolaire.

Lors du groupe de travail du 28 mars, nous vous avons annoncé que vous dérogeriez sans doute au principe de ne pas fermer deux années consécutives dans la même école. Nous le regrettons et au vu des situations qui vont se présenter lors de ce CTPD et nous vous demandons de maintenir ce principe afin de ne pas mettre en difficulté ces écoles et la stabilité des équipes qui ont déjà dû se réorganiser à la dernière rentrée.

Enfin vous proposez d'abonder de quatre emplois les moyens de remplacement. Cela nous paraît indispensable compte tenu de la situation difficile que nous connaissons sans doute en 2011/2012 comparativement à cette année compte tenu des surnombres importants dont nous avons pu bénéficier.

**Jean-Luc MARCHIVE, Alain BARRY, Vincent PERDUCAT,
Franck FRESSINGEAS, Jacques FROIDEFOND**

